

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE
CANDIDATURE AU PROGRAMME SUDOE**

Direction Développement solidaire
des territoires
N° 2017-D- 99

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président de GrandAngoulême ;

Vu la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation à Monsieur le Président pour autoriser le dépôt de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et /ou des dossiers de candidatures aux appels internationaux, européens, nationaux, régionaux ou départementaux

Vu l'arrêté n°51 du 14 mars 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Xavier BONNEFONT en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

- Article 1** – Est autorisé le dépôt de la candidature « DIGICOMIC » de GrandAngoulême à l'appel à projet du programme de coopération territoriale de l'espace Sud-Ouest européen (SUDOE), ainsi que la signature des documents afférents.
- Article 2** - En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.
- Article 3** - Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **05 mai 2017**
Publié ou notifié,
Le **05 mai 2017**